

Envoyé en préfecture le 24/09/2024

Reçu en préfecture le 24/09/2024

Publié le 01/10/2024



ID : 081-258101823-20240912-D01_TARIF_CANT-DE

Séance du 12 septembre 2024

L'an deux mille quatre, le 12 septembre à vingt heures trente, le Comité Syndical du Syndicat Mixte de Regroupement Pédagogique VERE-LEZERT, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans la salle des délibérations.

Présents : Mesdames Annie CARAYON, Emilie BEZIO, Séverine LO, Emeline VIGROUX, Mme PIRON Flavie

Messieurs Pascal HEBRARD, Max ESCAFFRE, Rémy PEZET, Didier BONNEFOUS, Jean-Marc BALARAN et Frédéric ORGUEIL

Absent excusé : Alain TROUCHE

Absents :

Date de la convocation : le 30 août 2024

Secrétaire de séance : Emilie BEZIO

Nombres de membres :	En exercice : 12	Présents : 11	Votants : 11
-----------------------------	------------------	---------------	--------------

D01- AUGMENTATION TARIF CANTINE RENTRÉE SCOLAIRE 2024

Madame La Présidente indique que le prestataire de livraison des repas Ansamble Midi-Gastronomie a augmenté ses tarifs pour la rentrée de septembre 2024. Madame La Présidente pense qu'il serait prudent de pratiquer une augmentation du prix des repas pour la rentrée scolaire 2024 sans augmenter ceux de la garderie pour ne pas pénaliser les familles qui font déjà face à l'augmentation du pouvoir d'achat et de l'énergie dans leurs foyers.

Après délibération, le comité syndical décide à l'unanimité d'adopter le tarif suivant pour les repas pour la rentrée scolaire 2024 :

Prix du repas 4.00 €

Les tarifs concernant la garderie restent inchangés à ce jour et feront l'objet d'une délibération prochaine en cas de nécessité.

ADOPTÉ : à l'unanimité des membres présents

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Comité Syndical

La Présidente, Annie PEZET – CARAYON

La secrétaire, Emilie BÉZIO

S.M.R.P
VERE - LEZERT
MAIRIE DE CASTANET
81150 CASTANET
Siret : 258 101 823 00015

Certifié exécutoire compte tenu de
la transmission au représentant de l'Etat le
et publication le